

soient établies. A part cette exception des quatre camions de ce matin, la situation est la même qu'à Trois-Rivières. La Coopérative fédérée du Québec a demandé aujourd'hui une injonction pour Montréal, et si elle est accordée, elle pourra entrer en vigueur dès vendredi. Il faut pour les ports ou pour les meuniers et les producteurs agricoles de la région de Montréal et de Trois-Rivières à l'heure actuelle transporter les grains de Prescott par camion. Ceci cause très certainement de graves préjudices au bien-être économique des producteurs québécois parce que le prix du grain est ainsi plus élevé de \$7 la tonne. Quant aux producteurs de la Rive Nord où se trouve Charlevoix, et pour les producteurs du Bas du Fleuve, ceux-ci doivent payer pour des grains en provenance de Prescott entre \$10 et \$12 de plus que le prix normal.

Il y a un autre problème qui s'ajoute à cette situation, certains vendeurs à l'heure actuelle exploitent la situation et demandent parfois entre 5 cents et 10 cents de plus les 100 livres. Ainsi, dans un conflit, et ce n'est pas de juger s'il est justifié ou pas, dans un conflit, comme l'a expliqué le ministre des Postes (M. Mackasey), opposant les débardeurs à leurs employeurs, ce sont les producteurs agricoles et éventuellement les consommateurs qui devront défrayer la note, c'est pourquoi c'est avec plaisir que je m'unis à la demande qu'a faite l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) pour demander aux débardeurs de manifester leur sens civique en permettant aux agriculteurs de s'approvisionner dans les silos à grains à l'heure actuelle.

Dans une situation urgente comme nous en connaissons une à l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, nous entendons toutes sortes de choses. Un des orateurs ce soir nous a dit que les cochons se mangeaient entre eux, il doit s'agir de cochons cannibales mais sûrement pas des cochons de Charlevoix.

Je suis heureux de saluer l'arrivée du ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Malgré son absence d'Ottawa, maintes fois expliquée ce soir à la Chambre, les députés de l'opposition ont continué de «fesser» sur l'absence du ministre pour essayer de prouver que celui-ci ne s'intéressait pas aux problèmes des agriculteurs québécois. Ce qui est tout à fait faux, et la présence du ministre à 1 h 45 à la Chambre prouve son intérêt aux problèmes que nous connaissons à l'heure actuelle.

● (0040)

[Traduction]

Des voix: Bravo!

Une voix: Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) est maintenant de retour. Il a dû penser que nous en avions terminé.

Une voix: Qui a dit qu'il n'était pas là?

M. Clark (Rocky Mountain): Avec cinq heures de retard.

Une voix: Il n'a pas raté grand-chose quand vous avez pris la parole.

M. Paproski: Qui l'a réveillé? Où sont les autres ministres? Où est votre lieutenant du Québec, Lalonde?

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je pense que les députés devraient écouter le député qui a la parole.

Grève des débardeurs

[Français]

M. Lapointe: Monsieur l'Orateur, si nous n'avons pas dans Charlevoix de cochons carnivores et si nous n'avons pas des poules qui commencent à battre de l'aile parce qu'elles manquent de grains, il reste que les producteurs de Charlevoix comme tous ceux du Québec connaissent de très urgents problèmes et que, comme tous les autres députés de ce côté-ci de la Chambre représentant des circonscriptions du Québec, il nous tient à cœur de trouver une solution le plus rapidement possible à cette situation qui devient de plus en plus difficile.

Mais ce n'est pas tellement un problème d'approvisionnement dans les ports du Québec que nous connaissons, à l'heure actuelle, parce que, comme l'a démontré le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, des mesures ont été prises. Par exemple, deux navires sont actuellement en route vers les ports du Saint-Laurent, un autre navire a été détourné sur Prescott, permettant l'accumulation d'une certaine réserve, etc. Ce que nous connaissons, c'est un conflit ouvrier, et dans ce pays de tradition démocratique qu'est le Canada, il faut permettre aux négociations de se dérouler librement et ne pas faire appel devant toutes difficultés au Parlement pour régler les relations de travail. Présentement, les débardeurs utilisent un droit légitime, reconnu à tous les Canadiens par ce Parlement-ci, et, en plus, ils mènent une grève légale. Cependant, l'intérêt du public doit être pris en considération comme l'a mentionné le premier ministre en réponse à une question du député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bécharde) hier à la Chambre. Et, à mon avis, et à celui de tous les députés de ce côté de la Chambre, c'est faire preuve de sagesse pour le gouvernement, avant de présenter une loi spéciale à la Chambre, de bien permettre aux mécanismes de négociations de se mettre à l'épreuve avant d'en venir à une solution législative. Si nous arrivons trop vite, et cela, dans chaque cas c'est le même problème qui se répète, avec une loi spéciale pour amener un groupe d'ouvriers au travail, les néo-démocrates vont nous accuser de fascisme et les conservateurs progressistes vont s'empressement de même que nos amis créditistes de nous parler ou de nous traiter de socialistes.

Si l'on favorise la négociation et si l'on essaie de prendre tous les moyens possibles pour en arriver à un règlement harmonieux d'un conflit, les députés comme l'a fait ce soir inconstamment le député de Joliette (M. La Salle), nous accusent d'insouciance, de faiblesse et d'autres parlent des députés du Québec comme étant des pions à la Chambre parce que nous respectons les droits des citoyens d'exercer comme tous les autres, quel que soit le groupe qu'ils représentent, les droits acquis que nous leur avons accordés. On ne se cache pas, de ce côté de la Chambre, la vérité au sujet de la grave situation qui persiste actuellement au Québec. La situation est extrêmement sérieuse. Et lorsque le moment sera venu, si ce moment doit venir, je suis assuré que le gouvernement aura recours à une loi spéciale et qu'il n'hésitera pas à le faire. C'est ce que j'appelle du «leadership».

[Traduction]

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, je pense que la Chambre doit considérer comme un privilège le fait que le député de Bellechasse (M. Lambert) et le député de Joliette (M. La Salle) aient porté cette importante question à notre attention. Je me sens privilégié d'avoir l'occasion d'en parler, non seulement parce que je viens de la circonscription rurale de Battle River en Alberta et que c'est une question qui concerne tous les Canadiens, mais aussi et surtout parce que c'est un problè-